RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05377
Numéro SIREN : 414 358 473
Nom ou dénomination : ADEALIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/02/2023 sous le numéro de dépôt 6676



20230066762022

DATE DEPOT : 16/02/2023

N° DE DEPOT : 6676

N° GESTION : 2010B05377

N° SIREN : 414358473

DENOMINATION : ADEALIS

ADRESSE : 46 rue de Provence 75009 PARIS

MILLESIME : 2022

LPS12895852

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
22 FEV. 2023
Sous le N° : 6676

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
21 FEV. 23
Sous le N° :

ADEALIS
Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 46 rue de Provence - 75009 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS
RCS B 414 358 473

Procès-verbal des décisions de l'associé unique président en date du 20 décembre 2022 Exercice clos le 30 juin 2022

Le 20 décembre 2022 à 10 heures, au siège social,
La société ANDRAVIN, EURL au capital de 150 000 euros, dont le siège social est sis 46 rue de Provence (75009 PARIS), en sa qualité d'associée unique et de Présidente de la société ADEALIS, représentée par Monsieur Laurent NUQ en sa qualité de gérant de la société ANDRAVIN, constate que le résultat dégagé par les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 est un bénéfice de 103.372,00 € (cent trois mille trois cent soixante-douze euros).

Approbation des comptes
L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Affectation du résultat
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 103.372,00 € (cent trois mille trois cent soixante-douze euros) en totalité au compte de « report à nouveau » qui est ainsi porté de 988.488,00 € (neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-huit euros) à 1.091.860,00 € (un million quatre-vingt-onze mille huit-cent soixante euros).

Déclaration au titre de l'article 243 bis du Code général des impôts
L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Convention visées à l'article L.227-10 du Code de commerce dites « réglementées »
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue.

Pouvoirs pour les formalités
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est établi par l'associée unique et signé par celle-ci.

Laurent NUQ représentant
de la société ANDRAVIN,
Associée unique et Présidente
de la société ADEALIS

ADEALIS
Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 46 rue de Provence - 75009 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS
RCS B 414 358 473

Rapport de gestion du président relative à l'exercice clos le 30 juin 2022 Décisions de l'associée unique en date du 20 décembre 2022

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Conformément aux dispositions légales, la société ADEALIS n'a pas de succursale.

Depuis la clôture de l'exercice, aucun évènement n'est intervenu.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022 faisant ressortir un bénéfice de 103.372,00 € (cent trois mille trois cent soixante-douze euros) à affecter en totalité au compte de « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, aucune dépense et charge non déductible fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code n'ont été engagées au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue.

Laurent NUQ représentant
de la société ANDRAVIN,
Associée unique et Présidente
de la société ADEALIS

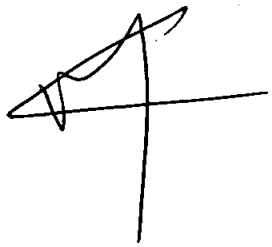


ADEALIS
Société par actions simplifiée
au capital de 160 000 euros
Siège social : 46 rue de Provence - 75009 PARIS
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS
RCS B 414 358 473

Rapport spécial du président sur les conventions réglementées relative à l'exercice clos le 30 juin 2022 Décisions de l'associée unique en date du 20 décembre 2022

Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue.

Laurent NUQ représentant
de la société ANDRAVIN,
Associée unique et Présidente
de la société ADEALIS



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développem				
Concessions, brevets et droits assimil	12 339	12 339		
Fonds commercial	1 468 200	600 000	868 200	968 200
Autres immobilisations incorporelles	1 290		1 290	1 290
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et o				
Autres immobilisations corporelles	338 492	308 295	30 197	42 852
Immob. en cours / Avances & acompt				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 962		33 962	56 702
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 854 283	920 634	933 649	1 069 043
Stocks				
Matières premières et autres approv.	12 579		12 579	22 611
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	743 110	196 195	546 914	583 277
Fournisseurs débiteurs				5 508
Personnel	2 104		2 104	
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	106 723		106 723	300 348
Autres créances	624 617		624 617	592 902
Divers				
Avances et acomptes versés sur com				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	505 024		505 024	289 202
Charges constatées d'avance	2 007		2 007	3 270
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 996 164	196 195	1 799 968	1 797 118
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligati				
Ecarts de conversion - Actif				

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	3 850 447	1 116 830	2 733 617	2 866 161

Bilan

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	160 000	160 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	55 875	55 875
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	16 000	16 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	988 488	901 025
Résultat de l'exercice	103 372	87 463
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 323 735	1 220 364
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	*347 026*	*431 107*
Découverts et concours bancaires	*30*	*30*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	347 056	431 137
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	144 646	27 768
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 670	465 527
Personnel	*17 110*	*16 939*
Organismes sociaux	*33 062*	*53 588*
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*194 783*	*329 525*
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	*10 120*	*9 870*
Dettes fiscales et sociales	255 074	409 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	315 777	228 934
Produits constatés d'avance	66 658	82 510
TOTAL DETTES	1 409 882	1 645 798
Ecarts de conversion - Passif		

Bilan

	Net au 30/06/22	Net au 30/06/21
TOTAL PASSIF	2 733 617	2 866 161

Compte de résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	340 276	28,36	405 764	28,00	-65 488	-16,14
Production vendue	859 362	71,64	1 043 185	72,00	-183 823	-17,62
Production stockée						
Subventions d'exploitation	100	0,01			100	
Autres produits	83 451	6,96	15 967	1,10	67 484	422,64
Total	**1 283 189**	**106,96**	**1 464 916**	**101,10**	**-181 727**	**-12,41**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	466 441	38,88	703 393	48,55	-236 952	-33,69
Variation de stock (m/ses)	10 032	0,84	-13 494	-0,93	23 526	-174,34
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	333 872	27,83	241 020	16,63	92 852	38,52
Total	**810 345**	**67,55**	**930 919**	**64,25**	**-120 574**	**-12,95**
MARGE SUR M/SES & MAT	472 844	39,42	533 997	36,85	-61 153	-11,45
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	10 685	0,89	28 558	1,97	-17 873	-62,58
Salaires et Traitements	148 283	12,36	170 393	11,76	-22 110	-12,98
Charges sociales	47 852	3,99	52 887	3,65	-5 034	-9,52
Amortissements et provisions	121 304	10,11	58 023	4,00	63 282	109,06
Autres charges	3 978	0,33	39		3 939	NS
Total	332 103	27,68	309 900	21,39	22 203	7,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	140 741	11,73	224 097	15,47	-83 357	-37,20
Produits financiers						
Charges financières	3 034	0,25	2 922	0,20	112	3,83
Résultat financier	**-3 034**	**-0,25**	**-2 922**	**-0,20**	**-112**	**3,83**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	137 707	11,48	221 176	15,26	-83 468	-37,74
Produits exceptionnels	1 879	0,16	2 930 236	202,23	-2 928 358	-99,94
Charges exceptionnelles	4 336	0,36	3 036 180	209,54	-3 031 844	-99,86
Résultat exceptionnel	**-2 457**	**-0,20**	**-105 944**	**-7,31**	**103 487**	**-97,68**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	31 878	2,66	27 768	1,92	4 110	14,80

Compte de résultat

	du 01/07/21 au 30/06/22 12 mois	%	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	103 372	8,62	87 463	6,04	15 908	18,19

Attestation d'Expert Comptable

Certifié Conforme

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ADEALIS relatifs à l'exercice du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 9 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	2 733 617
Chiffre d'affaires	1 199 638
Résultat net comptable (Bénéfice)	**103 372**

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à FOUGERES CEDEX
Le 30/06/2022

Monsieur SOULARUE François
Expert comptable

COMPTES ANNUELS 2022

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ADEALIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2022, dont le total est de 2 733 617 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 103 372 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.